

.MAIRIE D'ALSTING.

- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 avril 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Clos du Verger, le treize avril deux mille vingt et un à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; BUHR Jean-Claude ; FEISS André ; FUTIKA Sophie ; MULLER Daniel ; SCHERER Jean-Claude ; MEYER-BOUDRAA Martine, FLAUSS Béatrice, FERNANDEZ Audrey ; FERSING Gérard ; WAGNER Patrice ; WEISLINGER Jean-Léon ; HUSSONG Alain ; HULLAR Marie-Claude, CHARLES Amanda, HEHN Aurore ; ZITT Dominique.

Absent excusé : Mmes HUSSONG Aurélie ; ARESU Estelle.

Absent non excusé :

Procuration : HUSSONG Aurélie à HEHN Aurore, ARESU Estelle à MEYER Ana Mercedes.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter le point suivant :

D) FINANCES 5) Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL – Programme 2021.

D) FINANCES

1) AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEHN Jean-Claude, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif principal 2020 fait apparaître les résultats suivants :

• en section d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2020	- 80 524,34
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	- 80 365,92
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de	- 160 890,26

• en section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	389 843,51
Un résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	341 436,34
Part affectée à l'investissement de l'exercice 2020	- 341 436,34
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 de	389 843,51

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, en section d'investissement du budget 2021 à hauteur de: **339 843,51 €** et en section de fonctionnement du budget 2021 à hauteur de : **50 000 €**.

2) DUREE D'AMORTISSEMENT – FIXATION DE LA DUREE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que comme le dispose les articles L 2321-2-27° et L 2321-2-28° du Code Général des Collectivités, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants sont tenus d'amortir. Il est précisé que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation comptabilisés au compte 203.

La délibération relative à la durée d'amortissement est transmise au comptable. La commune d'Alsting compte moins de 3500 habitants. Elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation mais peut sur délibération du conseil municipal décider d'autres catégories de dépenses à amortir.

Ainsi, il vous est proposé pour constituer une réserve budgétaire, de décider d'un amortissement sur 10 ans pour le matériel roulant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter de 2021, d'adopter les amortissements pour le matériel roulant sur 10 ans.

3) BUDGET PRINCIPAL 2021

A) Vote des taux des taxes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De définir le taux des taxes comme décrit ci-dessous :
 - taxe foncière (bâti).....27,46 %
 - taxe foncière (non bâti).....84,08 %

B) Tarifs liés au budget primitif principal 2021

Le Conseil Municipale décide à l'unanimité de définir les autres tarifs liés au budget principal et qui se définissent comme suit :

- Stère de lot de nettoyage : 15 €/stère
- Concessions de case au columbarium du nouveau cimetière :
 - droit d'usage d'une case pour 15 ans : 100 €
 - versement unique pour une case : 1 875,00 € (inclus prix de la plaque)
- Concessions de terrain au cimetière :

SIMPLE	DOUBLE	TRIPLE	QUADRUPLE
0 et 1,75 m	1,76 m et 2,50 m	2,51 et 3,50	3,51 et plus
3,5 m ²	5 m ²	7 m ²	plus de 7 m ²
100 €	150 €	200 €	250 €

De même, le prix d'une concession avec caveau est de 863,00 €. Ce prix comprend la concession pour 15 ans : 100 € (pour 3,5 m²) et un versement unique de 763 € pour le caveau.

L'accès au jardin du souvenir reste gratuit.

- Tarif de la cantine et de la garderie scolaire :
 - Prix du repas : 6,15 € à compter du 1^{er} septembre 2021
 - Tarif horaire de garderie : 2,20 €/heure
- Tarif de location de la salle polyvalente (exclusivement associations de la commune) :
 - Sans ouverture au public : 50 € par manifestation.
 - Avec ouverture au public : 100 € par manifestation.

- Tarif de location du Clos du Verger :

	GRANGE AVEC CUISINE	GRANGE+SALLE AVEC CUISINE
LOCATION WEEK-END		
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	300 €	800 €
RESIDENTS DE LA COMMUNE	250 €	700 €
PERSONNES EXTERIEURES	500 €	1 300 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	400 €	1 400 €
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	700 €	1 700 €
LOCATION EN SEMAINE		
(Du lundi au jeudi 13h00 à 18h00)		
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	200 €	400 €
RESIDENTS COMMUNE	150 €	320 €
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	200 €	550 €
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	300 €	800 €
LOCATION VENDREDI SOIR		
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Voir tarif week-end	Voir tarif week-end
SOCIETE/ENTREPRISE COMMUNE	Voir tarif week-end	Voir tarif week-end
SOCIETE/ENTREPRISE EXTERIEURE	Voir tarif week-end	Voir tarif week-end
CAUTION	1 000 €	2 500 €
ACOMPTE	50 %	50 %

C) Détail de certains articles (octroi de subventions aux associations)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête comme suit la répartition des crédits affectés au c/6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour l'exercice 2021.

c/6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

DESIGNATION	MONTANT
Amicale des pompiers	1 200 €
T.V.A.Z	1 500 €
Association des cavaliers	1 500 €
Cyclo-club	500 €
Association des parents d'élèves Alsting-APEA.	1 050 €
Divers autres	3 500 €
TOTAL	9 250 €

D) Budget primitif principal 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal 2021 dressé par lui et appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif principal présenté par le Maire pour l'exercice 2021, dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 566 091,00€	1 566 091,00€
Section d'Investissement	1 032 113,51€	1 032 113,51€

Il est à noter que certaines recettes du chapitre 74 - Dotations et Participations (dotations de l'Etat et du Département) ne sont pas connues à ce jour. Les sommes inscrites sont donc de simples estimations.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMISSUR (AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES A LA SECURITE DES USAGERS DE LA ROUTE) - PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'un panneau lumineux « Zone 30 » dans la rue de l'Eglise, une subvention est possible dans le cadre de l'AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Cette dépense qui a été voté au budget principal est de 4 555,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AMISSUR, pour la mise en place d'un panneau lumineux « Zone 30 », dont le montant est de 4 555,20 € HT.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMME 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2021.

Cette nouvelle demande concerne le projet suivant :

- « Réfection et isolation de la toiture du bâtiment communal 1 rue Abbé Grosse ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rajouter aux précédents demandes déjà envoyées dans le cadre du programme DETR/DSIL 2021, le projet de réfection de la toiture et isolation du bâtiment communal situé 1 rue Abbé Grosse afin de transmettre le devis correspondant aux services de l'Etat, et de bénéficier de la dotation.

II) INFORMATION

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui étaient présents pour l'opération de livraison des repas à domicile, dans le cadre du « repas des anciens ». Cette opération a été saluée et appréciée par les aînés du village.

La séance a été levée à 19h00

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Le Maire,